

Règlement „Contrôle de performance pour les chèvres Capra Grigia“



Version du 7.12.2014

Afin de faciliter la lecture de ce document nous n'utilisons que le masculin générique (animal), mais cette forme désigne aussi bien les mâles que les femelles

Contenu

1	Procédure et contenu	2
2	Mise bas, fécondité, Contrôle des défauts génétiques.....	2
2.1	Buts.....	2
2.2	Examen.....	2
3	Evaluation de l'aspect extérieur: description linéaire et classification (LBE).....	3
3.1	Buts.....	3
3.2	Aspect extérieur : Description linéaire et classification (LBE)	3
4	Test de performance d'élevage	4
4.1	Collecte des informations concernant les performances d'élevage.....	4
5	Test de performance laitière	5
6	Autres tests de performance	6
7	Evaluation génétique, délai d'évaluation, Echange de données et publications.....	7
7.1	Evaluations	7
7.2	Publications.....	7
7.3	Protection des données.....	7

Versions du règlement „Contrôle de performance pour les chèvres Capra Grigia“

Version	Approuvé par l'AG le:	Valable dès le:	Modifications les plus importantes
Version 1	7.12.14	1.1.2015	Création

En cas de litige la version originale en allemand fait foi.

1 Procédures et contenu

Les données de performance sont relevées en partie par l'éleveur et en partie par les experts de l'association. Sont obligatoires pour le herd-book les données concernant la fertilité et l'aspect extérieur. Les autres tests de performance sont facultatifs mais conseillés.

2 Déroulement de la mise bas, fertilité et contrôle des défauts génétiques

2.1 Buts

Le déroulement des mises bas et le contrôle des défauts génétiques ont une grande importance dans la préservation de la santé de la race. Ces contrôles permettent de déceler les défauts et de les annoncer et d'exclure ces animaux de l'élevage.

La fertilité associée à de bonnes performances de reproduction est cruciale du point de vue économique pour une race à plusieurs usages.

2.2 Examen

L'annonce des naissances par un éleveur au moyen du formulaire d'annonce ou d'un fichier Excel permet d'enregistrer en plus des données du cabri, le déroulement de la mise bas et les caractéristiques de l'aspect extérieur des jeunes animaux.

Grâce à l'annonce de la naissance au responsable du herd-book, l'animal est enregistré au herd-book.

Lors des visites d'exploitations le déroulement des mises bas et les défauts génétiques sont recensés. Sont considérés comme défaut génétique :

- Hypotrophie des testicules, (le sous-développement des testicules)
- Mandibule inférieure trop courte (mâchoire inf.)
- Hermaphrodite

Les animaux présentant des défauts génétiques sont exclus de l'élevage.

Si chez des descendants d'animaux (parents) sains apparaissent souvent des défauts génétiques ou des problèmes lors de la mise bas, il sera conseillé à l'éleveur d'éliminer de l'élevage ces animaux.

De plus, il sera enregistré de manière succincte si le cabri correspond aux standards de la race. Si cela ne peut être fait par les experts (par exemple parce que le cabri a été abattu avant), cela peut aussi être jugé sur la base de photos.

Si le cabri correspond aux standards de la race et de l'objectif d'élevage, il reçoit le statut P (provisoirement favorable à la reproduction).

La fertilité des jeunes animaux est calculée avec les données de déclarations de naissance et les données du herd-book de la mère.

Elle se calcule de la manière suivante :
$$\frac{J * 12}{A - (E_z - Z_z)}$$

J: Nbre de cabris vivant. **A**: L'âge lors de la dernière mise bas, en mois. **E_z**: L'objectif d'âge pour la première mise bas. **Z_z**: L'objectif recherché est que les animaux (Capra Grigia race extensive) soient âgés de 24 mois pour la première mise bas, et puissent disposer de 12 mois de repos entre deux mise bas.

3 Evaluation de l'aspect extérieur : Description linéaire et classification (DLC)

3.1 Buts

L'évaluation de l'aspect extérieur par un expert doit permettre de promouvoir l'identité de la race et la sélection d'animaux conforme aux objectifs d'élevage. Les évaluations extérieures sont obligatoires pour tous les animaux inscrits dans le herd-book.

Avec l'évaluation de l'aspect extérieur par un expert, une femelle avec une descendance sera définitivement inscrite au herd-book. Les tests de performance sont basés sur les données du herd-book et sur les listes contrôlées par les experts. Avant les tests de performance les données ci-dessous sont annoncées par l'éleveur et/ou par les experts au herd-book :

Si possible, les évaluations des jeunes animaux se fait par un expert lors de la visite de l'exploitation. Lors de cette évaluation, il ne sera pas fait une DLC mais seulement contrôlé si l'animal correspond aux objectifs d'élevage du point de vue du standard de la race, des membres et de la grosseur.

3.2 Extérieur: Description linéaire et classification (DLC)

Avec la DLC après la première mise bas d'une femelle, elle peut être définitivement inscrite au herd-book comme chèvre d'élevage si la DLC a lieu pendant l'allaitement. Elle est réalisée pour les positions caractéristiques de la race, le format, les membres, la mamelle et les trayons.

Le responsable de l'évaluation est l'expert attribué à l'exploitation ou la commission d'expert sur demande ou après discussion avec le responsable du herd-book /responsable d'élevage. La notation peut être contestée auprès de la Direction d'élevage. Une réduction de points est autorisée.

Pour qu'un animal soit inscrit dans le herd-book comme mère de bouc ou bouc reproducteur, il faut que ces animaux soient classifiés plus haut et avoir atteint le niveau exigé selon le chapitre 4.3.1 des directives du herd-book.

Seul des animaux sains et marqués selon les prescriptions, soignés (onglons coupés, propres), présentés dans un environnement approprié (plat, enclos solide) peuvent être évalués.

4 L'épreuve du pouvoir nourricier

4.1 Enquête sur l'épreuve du pouvoir nourricier

La participation à l'épreuve du pouvoir nourricier est facultative, mais recommandée par l'association. Les pesées sont effectuées par l'éleveur et contrôlées de manière aléatoire par les experts.

Devrait être prise en compte pour l'épreuve du pouvoir nourricier (EPN) le fait que la Capra Grigia est une race à deux usages ou race polyvalente. L'EPN est divisé en deux phases, la première phase entre le 1^{er} et le 40^{ème} jour représente un enregistrement indirect de la performance laitière, la deuxième phase, entre le 40^{ème} et le 90^{ème} jour permet de contrôler la croissance de la descendance, puisque à partir de ce moment les cabris couvrent une grande partie de leurs besoins en mangeant du fourrage.

Les données de la première phase d'analyse EPN permet d'évaluer le potentiel de production de lait de la mère, tandis que la phase deux permet d'évaluer le potentiel génétique de croissance des jeunes animaux.

Les données suivantes sont enregistrées:

Date de naissance
Âge de la mère
Sexe de la descendance
Nombre de cabris
Date de la pesée
Poids (consigné avec une précision de 100g)

4.2 Contrôle de la qualité des données et sanctions

Les balances des exploitations sont contrôlées de manière aléatoire par les experts. Ces contrôles ne sont réalisés que durant la saison d'examen et sont ordonnés par le responsable du herd-book ou de l'élevage. Les contrôles comprennent l'ensemble des jeunes animaux âgés de 1 à 90 jours (en fonction de la participation de l'éleveur à l'EPN). Une exécution incorrecte de l'EPN est sanctionnée par la direction d'élevage par une réprimande ou l'exclusion de l'EPN.

5 L'épreuve de productivité laitière

Les éleveurs qui procèdent à l'épreuve de productivité laitière selon la méthode (ICAR-B), peuvent envoyer les données de l'épreuve de productivité laitière au herd-book, de manière à pouvoir les y enregistrer.

6 Autres test de performance

Lors des visites d'élevages les avortements, les maladies et le déroulement des mises bas sont relevés et en discussion avec la direction d'élevage des décisions cibles sont décidées.

Sur la base des informations du herd-book les animaux avec une grande longévité doivent être récompensés.

7 Délai pour l'évaluation, l'échange de données et publication

7.1 Evaluations

Toutes les données animales sont collectées et traitées par l'éleveur et le responsable du herd-book dans les bases de données centrales et inscrites dans le herd-book. Sur la base de ces données, les valeurs de référence et valeurs limites pour LBE et ALP sont déterminés par la Commission d'experts et examinées périodiquement et révisées au besoin.

Ceci permet d'accélérer l'atteinte des objectifs de sélection. Une attention particulière est portée au maintien de la largeur génétique et l'évitement de la consanguinité.

Le responsable du herd-book prépare une statique annuelle qui fournit les indications suivantes :

- Le développement du cheptel (nombre d'animaux de chaque catégorie par rapport aux années précédentes)
- Le nombre moyen et la répartition des tests de performance de tous les animaux d'élevage évalués, de chaque catégorie et le changement moyen par rapport à l'année précédente.
- Le coefficient de consanguinité moyenne avec un écart type (indiquant la moyenne de la première génération inconnue)

- Présence génétique moyenne avec l'écart type moyen.

7.2 Publications

Les statistiques annuelles établies par le responsable du herd-book sont publiées dans le premier numéro du journal de l'association « La Grigia » paraissant l'année suivante.

Chaque éleveur a le droit de recevoir les évaluations actuelles de ses animaux Les jugements de l'aspect extérieur et un résumé des évaluations de la descendance (extérieur et ALP) peuvent vus par les éleveurs lors de l'évaluation des boucs reproducteurs.

7.3 Protection des données

Chaque trimestre les données complètes du herd-book sont envoyées à ProSpecieRara pour archivage. Au début du printemps/été (période pendant laquelle le nombre de changements dans le herd-book est le plus important) des sauvegardes plus fréquentes sont effectuées sur des supports adaptés (Disque dur externe, serveur, CD).

Le règlement „Contrôle de performance pour les chèvres Capra Grigia “a été accepté lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association „Capra Grigia Svizzera“ du 7 décembre 2014 à Arth Goldau.

Le président

La vice-présidente

Martin Ramp

Annina Staub